

COMMISSION PERMANENTE DU 22 SEPTEMBRE 2021

Rapport n° CP 2021-348

VALORISER LE MÉRITE, L'EXCELLENCE ET L'OUVERTURE SOCIALE PAR LE SOUTIEN RÉGIONAL
AUX CORDÉES DE LA RÉUSSITE, 1ÈRE AFFECTATION 2021 - PROLONGATION DU SRESRI

Amendement

L'article 2 est complété comme suit :

« Un calendrier d'élaboration et de concertation du prochain SRESRI sera soumis à la commission Jeunesse, promesse républicaine, orientation et insertion professionnelle, enseignement supérieur et recherche avant la prochaine séance de la Commission permanente »

Exposé des motifs

La prorogation d'une année du SRESRI est annoncée par l'article 2 de la présente délibération.

Si une telle prorogation peut se justifier, le calendrier et la méthode d'élaboration du prochain schéma ne sont pas connus. Or, devant l'importance stratégique que revêt ce schéma, une large concertation doit être entreprise afin de recueillir l'avis des partenaires académiques, des acteurs de l'écosystème, des collectivités territoriales. L'articulation avec le CPER sera également déterminante.

Ce calendrier d'élaboration et de concertation doit faire l'objet d'un travail de la commission Jeunesse, promesse républicaine, orientation et insertion professionnelle, enseignement supérieur et recherche

Céline MALAISE
Présidente de groupe



COMMISSION PERMANENTE DU 22 SEPTEMBRE 2021

Rapport n° CR 2021-348 : Valoriser le mérite, l'excellence et l'ouverture sociale par le soutien régional aux Cordées de la Réussite, 1ère affectation 2021 - Prolongation du SRESRI

Texte de l'amendement :

Un article rédigé comme suit est ajouté à la délibération :

Mandate la Présidente pour confier au vice-président en charge de la jeunesse un groupe de travail composé d'un représentant par groupe politique et chargé de proposer au conseil régional une initiative de développement du mentorat avec l'objectif d'identifier 200 000 mentors en Île-de-France.

Exposé des motifs :

Le mentorat permet aux jeunes de bénéficier d'échanges avec un professionnel référent métier pour accéder à des conseils sur les filières, à des stages, à des perspectives ou encore à des ressources. Le mentor s'entretient avec le jeune pour l'aider à casser les plafonds de verre et à déjouer les ressorts de l'auto-assignation.

Afin de poursuivre la dynamique des cordées de la réussite, la Région doit s'engager pour le mentorat. Dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution », l'Etat a lancé un volet de développement du mentorat avec 22 partenaires très actifs en Île-de-France (Article, AFEV, Telemaque, Chemin d'avenir en milieu rural, et des grandes entreprises comme Axa, Accenture etc.).

En s'appuyant sur son réseau de PME, d'entrepreneurs, de dirigeants d'entreprises, de salariés, et de responsables associatifs, la Région Île-de-France a un rôle important à jouer dans ce dispositif pour leur permettre de s'engager.

**Le Président du groupe :
Laurent Saint-Martin**